



## Élections 2017 Décryptage sur les migrations

15

### AIDE MÉDICALE D'ÉTAT

*«Les étrangers viennent se faire soigner gratuitement en France, cela nous coûte trop cher.»*

**Toute mesure qui contribue à réduire l'accès de tous à la santé est contraire au respect des droits fondamentaux et porte atteinte à la dignité individuelle. Elle s'avère, de plus, contre-productive en termes de santé publique, tant d'un point de vue médical qu'économique. En évitant le report ou le renoncement aux soins, l'Aide médicale d'État (AME) a une fonction préventive et donc des effets positifs sur la santé individuelle et sur la santé publique. En permettant une prise en charge plus précoce, elle limite les surcoûts liés au traitement de pathologies aggravées.**

Bien que certains hôpitaux aient choisi de bénéficier des richesses de certains patients étrangers fortunés, le « tourisme social » relève du fantasme : le système de protection maladie est réservé aux personnes ayant fixé leur résidence en France. De même, l'immigration pour des motifs thérapeutiques est extrêmement marginale : l'immense majorité des malades étrangers ne migrent pas en France pour se faire soigner, mais découvrent en France leur pathologie.

L'Aide médicale d'État (AME) est réservée aux seules personnes démunies dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté. Elle vise à financer des services qu'elles ne pourraient pas payer, étant en situation économique de survie. Elle prend en charge les frais de santé à hauteur du tarif de la Sécurité sociale, mais avec un panier de soin bien inférieur à celui offert par l'assurance maladie française : à titre d'exemple, le traitement pour un enfant handicapé n'est pas couvert, un certain nombre de médicaments remboursés pour les autres assurés sociaux non plus. De plus, les bénéficiaires de l'AME n'ont pas de carte vitale et doivent toujours avancer leurs frais de santé.

Contrairement à une idée reçue, l'AME ne creuse pas le « trou » de la Sécurité sociale puisqu'il s'agit d'un budget distinct. Et les bénéficiaires de l'AME participent au financement de leur couverture santé par le biais du paiement des prélèvements obligatoires auquel ils sont soumis comme toute personne résidant en France : TVA, fiscalité locale, impôts sur le revenu, cotisations sociales, etc.

Ne pas permettre à une personne de bénéficier d'une couverture maladie ne fait pas économiser de l'argent à l'État, au contraire : soigner une personne ayant attendu que son état de santé se dégrade pour être prise en charge coûte significativement bien plus cher. Ainsi, s'assurer d'un accès le plus large possible aux prestations sociales, c'est anticiper collectivement les accidents de vie et les coûts en découlant.

### **Proposition**

- Favoriser un accès effectif à une couverture médicale pour tous.

### **Pour aller plus loin**

- Communiqué ODSE, « Santé des étrangers, une discrimination de plus », mars 2015.
- La Cimade, *Petit guide - Lutter contre les préjugés sur les migrants*, octobre 2016.